

Déclaration annuelle des effectifs 2026 : anticipez dès maintenant !

Une étape clé pour protéger vos salariés
et structurer votre prévention



✓ Pourquoi déclarer vos effectifs ?

La déclaration annuelle des effectifs est bien plus qu'une obligation légale...

Elle vous permet de
mettre à jour les informations de votre entreprise, accès et utilisateurs
identifier les situations de travail et lister les risques auxquels vos salariés sont exposés
protéger la performance de vos salariés en assurant le suivi de leur santé au travail
calculer et régler votre cotisation

C'est un acte concret pour la santé de vos salariés et un levier de stabilité pour votre entreprise.



💡 Comment vous y préparer ?

Se connecter

- Je vais sur le site internet du SPST2B www.spst2b.com puis portail entreprise
- Ou je clique sur le lien suivant : <https://spst2b.padoa.fr/employer/>
- Je renseigne mon adresse mail Si elle n'est pas reconnue, je contacte le service adhérent 04 95 58 59 79
- Aucun mot de passe requis : un code unique est envoyé à chaque connexion, directement sur votre adresse email

S'assurer qu'un administrateur existe

- Seul l'administrateur peut attribuer et mettre à jour les rôles des utilisateurs, notamment le rôle "déclaration"
- Si aucun administrateur n'est renseigné, je contacte le SPST2B pour attribuer ce rôle à un collaborateur ou moi-même

Conseil : Si une personne ayant ce rôle quitte l'entreprise, il peut reléguer ses droits à une autre personne, directement depuis les paramètres de l'Espace Adhérent

Donner le rôle "déclaration" à un utilisateur

À réaliser par un administrateur :

- Je me rends dans "Mon Entreprise"
- Je clique sur "Ajouter" un utilisateur
- Je renseigne son adresse mail et son poste
- Je lui attribue le rôle "Déclaration" :
 - Il sera responsable de la déclaration annuelle des effectifs
 - Il aura accès en consultation à la liste de la page Convocation et visite

Conseil : donnez accès dès maintenant à la personne qui pilotera la déclaration annuelle des effectifs pour qu'elle prenne en main l'outil en amont.



Une question ? Besoin d'aide ?

- Consultez notre Centre d'aide
- Transmettez les informations à votre cabinet comptable si besoin
- Ou contactez directement notre service adhérent 04 95 58 59 79

